

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2019-12-369**

Objet : Décision modificative n°1 – Budget 2019

Séance du 12 décembre 2019

Date de convocation : 3 décembre 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 24 puis 25 en cours de séance

Membres votants présents : 20 titulaires / 4 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 6

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 1 (L. Pélissier à A. Fournier)

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 30 puis 31 en cours de séance

Le quorum est atteint : 24/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, à 18h00, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Rapporteurs : M. Jean-Baptiste ESTEVE, Pierre MARTINEZ

Exposé :

Il s'agit principalement d'une décision modificative technique dite de balayage. Nous veillons à l'équilibre de certains articles dans le cadre d'un suivi rigoureux de l'exécution budgétaire avant la clôture de l'exercice 2019.

Autrement, les points principaux concernés par la décision modificative sont :

- à la demande du payeur départemental : la correction de comptes du BP 2019 en application de la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M14 2019,
- la correction d'une erreur d'imputation sur le versement d'un capital décès,
- l'insertion d'une dépense non budgétisée au BP : frais de notaire,
- la régularisation des arrondis générés par le prélèvement à la source,
- l'attribution d'une subvention du département du Gard pour l'animation du GAL d'un montant de 10 000 €, constituant une recette nouvelle de fonctionnement.

**1. CORRECTIONS DE COMPTES**

► Correction de comptes du BP 2019 pour appliquer la mise à jour 2019 des développements de compte dans l'instruction budgétaire et comptable M14.

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
616	Prime d'assurances	13 800.00 €	- 13 800.00 €	0.00 €
6161	Assurances multirisques	1 500.00 €	+ 13 800.00 €	15 300.00 €

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
658	Charges sub. Gest. courante	85.72 €	- 85.72 €	0.00 €
65888	Charges divers	0.00 €	+ 85.72 €	85.72 €

	de gest. Courante, autres			
--	------------------------------	--	--	--

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6611	Intérêts des emprunts, dettes	1 000.00 €	- 1 000.00 €	0.00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	+ 1 000.00 €	1 000.00 €

## 2. DECISION MODIFICATIVE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

► **Balayage et rééquilibrage des comptes pour un ajustement positif compte tenu du prévisionnel de consommation pour l'année 2019.**

### CHAPITRE 011 CHARGES GENERALES

► **Fermeture de l'article 60611 Eau&Assainissement et 60612 Energie-électricité :**

En raison de la nouvelle location des locaux à Aimargues toutes charges comprises. **Retrait 3 000,00€.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
60611	Eau/Assainissement	1 000.00 €	- 1 000.00 €	0.00 €
60612	Energie-électricité	2 000.00 €	- 2 000.00 €	0.00 €

► **Retrait et rééquilibrage sur l'article 6161 Assurance multirisques :**

Une erreur d'imputation au BP 2019 est à corriger : en effet le versement d'un capital décès doit être fait au chapitre 012 Charges de personnel et non au chapitre 011 Charges à caractère général. Pour correction il faut ouvrir le compte 6478. **Retrait 13 800,00€.**

Les nouveaux contrats souscrits suite au déménagement couvrent désormais une période allant jusqu'en août 2020. **Besoin 200,00 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6161	Assurances multirisques	15 300.00 €	- 13 800.00 € + 200.00 €	1 700.00 €

► **Rééquilibrage à l'article 60623 Alimentation :**

Les frais d'alimentation connaissent une augmentation liée au redémarrage de l'activité du GALPA, au nombre de comités de programmation LEADER (6 au lieu de 4 en moyenne) et des comités syndicaux (6 au lieu de 4 en moyenne). **Besoin 600,00 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
60623	Alimentation	1 400.00 €	+ 600.00 €	2 000.00 €

► **Rééquilibrage à l'article 6182 Documentation générale et technique :**

Un nouvel abonnement à Midi Libre pour assurer la livraison couvre maintenant une période allant jusqu'en août 2020. **Besoin 100,00 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6182	Doc. générale et techn.	500.00 €	+ 100.00	600.00 €

► **Ouverture de l'article 6226 Honoraires :**

Une charge de fonctionnement non prévue est à créer pour les frais de notaire consécutif à la rédaction du bail des locaux d'Aimargues. **Besoin 900,00 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6226	Honoraires	0.00 €	+ 900.00 €	+ 900.00 €

► **Rééquilibrage à l'article 6228 Divers :**

Frais de location barnum pour le salon des Sites Remarquables du Goût sous-estimée : **Besoin 900,00€**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6228	Divers	4 500.00 €	+ 900.00 €	5 400.00 €

► **Rééquilibrage à l'article 6251 Voyages et déplacements :**

Des opportunités, en dehors des frais de déplacement habituels, demandent un abondement de ce compte. Le projet de coopération avec la Tunisie (délib.2019-06-360) pour 7 500 € (pris en charge Europe/Région à hauteur de 90%) s'ajoute au séminaire sur les fonds européens à Bruxelles (1 500 €), et une formation à Paris (500 €). **Besoin 9 400,00 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6251	Voyages et déplacements	6 000.00 €	+ 9 400.00 €	15 400.00 €

► **Rééquilibrage à l'article 6261 Frais d'affranchissement :**

Les frais d'affranchissement connaissent une augmentation liée au redémarrage de l'activité du GALPA, au nombre de comités de programmation LEADER (6 au lieu de 4 en moyenne) et des comités syndicaux (6 au lieu de 4 en moyenne). **Besoin 1 500€.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6261	Frais d'affranchissement	5 000.00 €	+ 1 500.00 €	6 500.00 €

► **Rééquilibrage à l'article 6288 Autres services extérieurs :**

Pour terminer l'installation des nouveaux locaux, une augmentation de l'article 6288 Autres services extérieurs peut être effectuée. La nouvelle recette due à la subvention du Département du Gard à hauteur de 10 000€ vient rééquilibrer cet article.

**Besoin 10 000,00€.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6288	Autres services extérieurs	21 000.00 €	+10 000.00 €	31 000.00 €

► **Ouverture de l'article 6338 Impôts et taxes, autres droits :**

Une charge de fonctionnement non prévue est à créer pour les frais de taxes consécutifs aux engagements du bail des locaux d'Aimargues (Taxe, ordures ménagères). **Besoin 1 000,00 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6338	Impôts et taxes, autres droits	0.00 €	+ 1 000.00 €	1 000.00 €

## CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES

► **Rééquilibrage à l'article 673 Titres annulés (exercice antérieur) :**

La gestion des projets entrant dans le cadre des fonds européens et les subventions liées est délicate (décalage annuel des subventions, prise en compte des sous-réalisations). Par 2 fois le Conseil départemental du Gard a versé la totalité de sa subvention sans tenir compte de la sous-réalisation. Le compte 673 Titres annulés (exercice antérieur) a besoin d'être rééquilibré. **Besoin 2 200 €.**

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
673	Titres annulés (exerc. antér.)	5 000.00 €	+ 2 200.00 €	7 200.00 €

### Récapitulatif de la décision modificative sur le chapitre 011 Charges générales et 67 Charges exceptionnelles

Les mouvements de rééquilibrage et de fermeture/ouverture dans les chapitres 011 et 67 s'équilibrent de la manière suivante :

- Besoins totales chapitre 011 et 67 = 26 600,00€
- Retrait d'article à distribuer = 16 600,00€
- Nouvelle recette CD 30 = 10 000,00 €

### SYNTHESE DES MODIFICATIONS CHAPITRES 011 ET 67

Section	Sens	Chapitre	BP 2019	DM1	BP+DM1
Fonctionnement	Dépenses	011	219 600.00 €	+ 7 800.00 €	227 400.00 €
Fonctionnement	Dépenses	67	5 000.00 €	+ 2 200.00 €	7 200.00 €

## CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL

► **Rééquilibrage du chapitre 012** : plusieurs éléments demandent à rééquilibrer la section dépenses du chapitre 012 :

- Déséquilibre entre l'article 64111 Rémunération principale (agents titulaires) et l'article 64131 Rémunération (agents contractuels) puisque le nombre d'agents titulaires à augmenter contre celui des agents contractuels ;
- Le paiement des jours du compte épargne temps en cas de décès d'un agent n'avait pas été anticipé au budget 2019 sur l'article 64111. L'arrêté du 28 août 2009 fixe forfaitairement les montants bruts par catégorie (125 € brut/jour pour la catégorie A).
- Une **erreur d'imputation** au BP 2019 est à corriger : en effet le versement d'un capital décès doit être fait au chapitre 012 Charges de personnel et non au chapitre 011 Charges à caractère général. Pour correction, il faut ouvrir le compte 6478.

Ce rééquilibrage est possible grâce au non recrutement d'un stagiaire et à la vacance de 2 postes (animateur et gestionnaire GAL/GALPA) durant le premier semestre 2019, sans compter de nouvelle recette, hormis celle de 5 € due aux arrondis du prélèvement à la source en faveur du PETR.

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
6218	Autre personnel extérieur	3 000.00 €	- 2 995.00 €	5.00 €
64111	Rémunération principale PT	52 500.00 €	+ 26 500.00 €	79 000.00 €
64131	Rémunération	114 500.00 €	- 22 500.00 €	92 000.00 €
6451	URSSAF	40 000.00 €	- 5 000.00 €	35 000.00 €
6453	Cotisations retraite	35 000.00 €	- 5 000.00 €	30 000.00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	5 000.00 €	- 1 000.00 €	4 000.00 €
6455	Assurances personnel	10 000.00 €	- 2 800.00 €	7 200.00 €
6458	Cotisation autres organismes	1 000.00 €	- 250.00 €	750.00 €
6472	Prestation familiale	2 000.00 €	- 500.00 €	1 500.00 €
6475	Médecine travail	500.00 €	-250.00 €	250.00 €
6478	Autres charges sociales	0.00 €	+13 800.00 €	13 800.00 €

Les autres articles ne subissent pas de modification.

### SYNTHESE DES MODIFICATIONS CHAPITRE 012

Section	Sens	Chapitre	BP 2019	DM1	BP+DM1
Fonctionnement	Dépenses	012	270 500.00 €	+ 5.00 €	270 505.00 €

### 3. DECISION MODIFICATIVE DE LA SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

► Le Département du Gard avait signifié son désengagement financier à l'animation des GAL pour l'année 2019. Par courrier du 22/07/2019, le Département du Gard informait du renouvellement de son soutien au PETR pour un montant de 10 000 €. La recette nouvelle de fonctionnement constatée au cours de l'année 2019 est affectée au chapitre 011 charges générales, Article 6288 Autres services extérieurs (vu ci-dessus).

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
74738	Subvention département	4 884.83 €	+ 10 000.00 €	14 884.83 €

► Dans le cadre du prélèvement de l'impôt à la source et de l'application de l'arrondi vu ci-dessus, il faut également ouvrir le compte 7588 pour arrondi favorable en créant une recette nouvelle. La recette nouvelle de fonctionnement constatée au cours de l'année 2019 est affectée au chapitre 012 Charges de personnel.

Article	Intitulé	BP 2019	DM1	BP+DM1
7588	Autres produits divers gestion courante	0.00 €	+ 5.00	5.00 €

**SYNTHESE DES MODIFICATIONS INDUITES PAR LA DM1 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes + 10 005.00 €, Dépenses + 10 005.00 €

	BP 2019	DM1	BP+DM1
Total section fonctionnement	546 477.77 €	+ 10 005.00 €	556 482.77 €

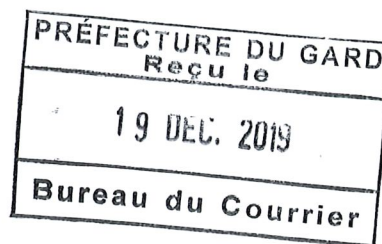
Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver les propositions de décisions modificatives,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 30  
 Abstention : 0  
 Vote contre : 0

Le Président  
 Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 19.12.19
- Sa publication le : 19.12.19
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier